AR Prefecture

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 15 février, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Loup sous la présidence de M. Jean-Paul Delachoux, 1er Vice-Président (article L2122-17 du CGCT) en l'absence du Président empêché.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Éric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	X
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis		CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Éric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle		LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques		TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES				DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC						

AR Prefecture

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE				NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck		GERVAIS	Hugues	X
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	X
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	

AR Prefecture

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

DCS20220215_08

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier		VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank		PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane	X	LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	Jean	BEAUMONT DE LOMAGNE	DIANA	Bernard	GIMAT
GAYRAL	Jacques	CORBARIEU	DELACHOUX	Jean-Paul	POMMEVIC
DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS	TONIN	Philippe	GARIES
LEFEBVRE	Jean-Michel	LE CAUSE	THAU	Philippe	GLATENS
QUATRE	Christian	LEOJAC	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
LINSTRUISEUR	Francine	MIRABEL	AUGUSTE	David	MAUBEC
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
ESCROUZAILLES	Danielle	MONTALZAT	BERLY	Marie-Claude	MONTAUBAN
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	LATAPIE	Gérard	ESCAZEAUX
BELON	Daniel	PUYLAROQUE	CHANRION	Jean-Luc	REALVILLE
FOSSEZ	Éric	SAINT-PORQUIER	GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN
CREHEN	Michel	VALEILLES	DECAUNES	Jean-Pierre	ROQUECOR

Membres en exercice : 195
Membres présents : 92
Membres excusés : 91

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 12

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

AR Prefecture

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le 1er Vice-Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 16 décembre 2021 à la salle des fêtes de L'Honor de Cos.

Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 8 février 2022.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 16 décembre 2021. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président,

Jean-Paul DELACHOUX

AR Prefecture
082-258200575-20220228-DCS20220215_09-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de L'Honor de Cos, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC						
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture
082-258200017-20220228-DCS20220215 08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE				NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELD	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture
082-258200575-20220228-DC620220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	X
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	Francis	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture
082-200000475-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	Jean	BEAUMONT DE LOMAGNE	TAFOUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
LATAPIE	Gérard	ESCAZEAUX	TONIN	Philippe	GARIES
SENTIS	Jean-Claude	GOAS	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
BOLZONI	Thierry	LABOURGADE	DELLUC	Pierre	MONTAIN
AUGUSTE	David	MAUBEC	PAYSSOT	Christophe	CAZES-MONDENARD
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
VIGROUX	Alain	PERVILLE	FERRET	Jean-Luc	NEGREPELISSE
TRAMUZZI	René	ST CIRICE	QUARGENTAN	Jacques	SISTELS
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN

Membres en exercice : 195
Membres présents : 123
Membres excusés : 72

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

<u>Assistaient également à la séance</u> :

M. WEILL, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, Conseillères départementales
M. BERTELLI, Conseiller départemental
M. POTTIER, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
M. DENAT, Directeur des services techniques et de l'aménagement de Tarn-et-Garonne,
Les entreprises prestataires des marchés de travaux d'électrification rurale
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :
M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), Mme CASTILLO (CORBARIEU), M. BOUTINES (COUTURES), M. GIGOUT (DIEUPENTALE), M. SOURSAC (FABAS), M. TRIFFAULT (GRAMONT), Mme CAPIAUX (LACOUR DE VISA), M. COUREAU (LARRAZET), M. BRIOIS (LA VILLE DIEU DU TEMPLE),M. MEILHAN (LAVIT DE LOMAGNE), M. LAMOLINAIRIE (L'HONOR DE COS), M. SOUPA (MONTFERMIER), M LAGARDE (SERIGNAC), M. BONGIOVANNI (ST CLAIR), M. MARCHIOL (ST PAUL D'ESPIS), M. BOYER (ST VINCENT LESPINASSE), Mme GALLINA (VIGUERON) .

M. Lamolinairie, Maire de L'Honor de Cos remercie le syndicat de tenir son assemblée générale dans sa commune et souhaite la bienvenue à tous.
M. Gayral remercie M. Michel Weill, Président du Conseil départemental, de sa présence ainsi que les conseillers départementaux du canton du Quercy Aveyron, Mme Castagné et M. Bertelli. Il salue le payeur départemental adjoint, M. Jolibert, les membres du comité syndical, Enedis et les entreprises.
Avant de commencer la séance, le Président annonce le départ du syndicat, au 1er janvier 2022, de la Directrice Générale des Services, Marylène Bayles-Penche et ce à sa demande. Il rappelle qu'elle a assuré ces derniers mois la gestion des contraintes sanitaires auxquelles les collectivités ont été confrontées, l'organisation des élections et préparer la venue d'un nouveau président, assurer la gestion de la structure et assurer le maintien des missions du syndicat sous la présidence provisoire du 1er Vice-Président, M. Alain Gabach accompagné du 2ème Vice-Président, M. Pezous. Elle a été très active également sur le terrain au moment de la reprise des entreprises et a fait face à l'absence de beaucoup de personnels. Des efforts pour lesquels Mme Bayles-Penche a dû puiser dans ses ressources. Après quelques mois d'interruption de son activité, elle est revenue sur son poste pour diriger les services à mi-temps thérapeutique. M. Gayral souligne qu'elle a assuré sa mission avec beaucoup de professionnalisme. Le Président rappelle quelques éléments dela carrière de Mme Bayles-Penche. Après quelques années dans le privé, elle intègre le Conseil général en 1986, rejoint le syndicat en 1992 pour apporter une contribution importante à la construction de la structure. Vingt-neuf ans au service du SDE 82 en qualité de responsable du pôle administratif, comptable, juridique et informatique puis Directrice Générale Adjointe avant de prendre la Direction des Services en 2013 et tout ceci sous la Présidence et la confiance de Robert Descazeaux. Un parcours éloquent où elle n'a eu de cesse de parfaire ses formations, avec un Master 1 et Master 2 en droit public et gestion des collectivités locales. Je veux au nom du Bureau, des différentes commissions, du Comité syndical et par voie de conséquence au nom de toutes les communes et EPCI du département et aussi à titre personnel, la remercier pour son action au service de nos collectivités et lui souhaiter un très bon rétablissement, libérée des obligations inhérentes

AR Prefecture
082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

aux missions qu'elle a toujours parfaitement honorées. Le Président lui remet la médaille d'honneur du syndicat.

Mme Bayles-Penche remercie le Président. « *Toutes ces années au syndicat, c'est beaucoup de moments intenses qui vous procurent une grande satisfaction, qui vous dynamisent, qui vous donnent le sourire parfois, qui vous donnent la motivation, l'envie du travail bien fait. Je n'oublie pas les moments difficiles que l'on peut rencontrer au cours du métier de Directeur d'une structure. A chaque fois pour moi, ça m'enrichissait professionnellement et personnellement. Un seul mot m'est venu à l'esprit quand j'ai préparé ces quelques mots, c'est le mot « administration ». C'est en fait tout un environnement professionnel, des multiples métiers, des compétences très larges des uns et des autres, beaucoup d'expertise mais surtout une diversité de personnes, le personnel, d'abord, qui compose les services de l'administration, les élus, les partenaires publics, les partenaires privés, les usagers. Chacun a ses motivations, propres à son domaine d'actions, il n'en demeure pas moins que ce sont des humains avec tout ce que cela peut comporter.*
Le meilleur souvenir de l'administration, je dirai que ce sont toutes les fois où, au gré des rencontres, je me suis dit « c'est une belle personne ». J'ai eu la chance d'en rencontrer énormément au cours de ma carrière. Elles m'ont confortées dans mes valeurs, elles m'ont même dynamisées, elles m'ont appris la patience, l'écoute, le recul qui est parfois nécessaire dans certaines situations et surtout le respect de l'autre mais également le plaisir que l'on peut avoir à échanger avec l'autre de manière ouverte, de manière transparente, aussi merci à toutes ces belles personnes que j'ai rencontrées. Je ne peux pas partir du syndicat sans mettre à l'honneur cette administration que j'ai eu la chance de diriger pendant presque une décennie. J'ai apprécié les qualités professionnelles, les compétences, la volonté à assurer le mieux possible la mission qui nous est confiée. Au côté de cette équipe je sais que les valeurs réelles du service public, pour lequel nous travaillons, y sont fortement ancrées, l'intérêt général, la continuité du service, l'égalité de traitement, la neutralité etc. Alors merci à toute l'équipe du SDE 82 car nous pouvons être très fier de notre efficacité et de tout le travail que nous avons accompli ensemble. Je n'oublie pas tous les élus que j'ai pu rencontrer tout au long de ma carrière. Merci à tous ces élus qui m'ont fait confiance. Je ne peux partir du syndicat sans évoquer le Président Descazeaux avec lequel j'ai passé quasiment toute ma carrière et qui m'a accordé toute sa confiance en me confiant la direction de cette belle institution. J'ai un profond respect pour tout ce qu'il m'a appris. J'ai pris un immense plaisir à diriger le syndicat, les moments difficiles étaient très vites oubliés tant ce que je faisais me passionnait. Il faut beaucoup d'énergie pour assumer la direction d'une structure telle que le syndicat. Aujourd'hui, cette énergie me joue quelques tours alors je deviens raisonnable et je laisse ma place. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, je n'oublie pas M. le 1er Vice-Président qui n'est pas là aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, je tiens à vous remercier pour votre compréhension, pour ces quelques temps passés ensemble et les moments de travail que nous avons eu, efficaces, riches et conviviaux que j'ai eu l'occasion de partager avec vous. Merci »

Le Président rappelle les méthodes de gouvernance, notamment pour les maires non délégués qui n'avaient pu être conviés jusqu'ici, à savoir une introduction de réunion brève pour favoriser le temps des échanges, une présentation synthétique des dossiers puisqu'une note de synthèse riche et détaillée est jointe au dossier. La réunion se tiendra en trois parties : l'actualité, les délibérations et des informations en fin de réunion. Avant de débuter, le Président propose de rendre hommage à certains élus ou proches décédés ; M. Pierre Bonnefous, ancien Maire de Corbarieu, l'époux de Mme Pizzini, Maire de Lacourt St Pierre, Marc Van Gysel, délégué titulaire de la commune de Lapenche et Etienne Astoul, Maire de Villebrumier. Minute de silence.

- Actualité

- **Avancement sur le projet de création d'une Société d'Économie Mixte**

M. Gayral rappelle que le rôle principal du syndicat est le rôle fondateur et fondamental d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité. Depuis quatre-vingt ans, le syndicat répond aux politiques qu'il a développées en faveur des communes et aborde le domaine de la transition énergétique depuis quelques années. L'un des items du projet de gouvernance est la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM). Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur ce projet. Une première analyse a été menée au travers de quatre ateliers, animés par la société Aphila. Créer une SEM est un enjeu important, aussi le SDE 82 a rencontré des responsables de SEM d'autres départements, la Nièvre et les Deux Sèvres, le Lot-et-Garonne qui a développé le domaine de la méthanisation et la Dordogne avec une grande activité autour du photovoltaïque.
La création d'une SEM consiste à travailler sur des éléments structurants pour installer et pour produire des EnR. L'objet est d'obtenir une structure juridiquement autonome mais qui restera en totale interaction avec le SDE 82 qui serait un des administrateurs principaux en tant qu'actionnaire majoritaire. Elle assurera

AR Prefecture
082-200066197-20220303-DELIB_2022_03_03_
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

l'installation, la production, l'exploitation d'EnR pour le compte de porteurs de projets. Chaque société de projets aura une structure juridique qui sera constituée avec les acteurs locaux de production d'énergie. Elle est tournée vers les acteurs du territoire pour assurer une démarche intégrée et solidaire tout en favorisant les synergies locales et les attentes des communes et communautés de communes. Le PETR Pays Midi-Quercy, la communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne ou encore la communauté d'agglomération ont déjà des projets. Le but étant de favoriser les synergies et un service « clé en main » avec le soutien juridique, financier et technique des collaborateurs de la SEM. Les objectifs majeurs, dans le cadre de l'impulsion des projets opérationnels, sont de développer la production d'énergies renouvelables en réponse aux objectifs du territoire à énergie positive par une augmentation du volume produit sur le département. C'est une volonté affichée par la Région Occitanie, relayée par des acteurs sur les territoires de la Région. Il s'agit de créer une structure reconnue et pérenne par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire en termes techniques, juridiques, financiers et la capitalisation de la SEM pour laquelle le syndicat doit être le moteur de la mise en relation des différents acteurs. Le souhait est d'apporter un service de proximité, favoriser l'intérêt général, fédérer le SDE 82 et la SEM en valorisant les synergies entre les deux structures, conforter l'expertise du syndicat en mettant en œuvre un service public adapté aux besoins des collectivités et enfin développer et nouer des partenariats.
Le Président présente la feuille de route pressentie. La mobilisation financière est prévue au 1er trimestre 2022 suivie de la structuration juridique, puis de la définition des modalités de gouvernance et des modalités organisationnelles et enfin la construction d'une organisation type. Une rencontre avec les acteurs locaux sera organisée pour présenter la structure et recenser les besoins des collectivités. La réunion de la commission paritaire énergie a mis en exergue la nécessité de faire le point sur les projets respectifs, les attentes respectives et de présenter de manière plus explicite les projets des EPCI. En matière de communication, il conviendra de définir le nom et le logo de la SEM. Le lancement de l'activité pourrait débuter avec deux porteurs de projets déjà pressentis.
M. Estanove, Délégué de Mas-Grenier demande pourquoi est-on obligé de créer une SEM et demande si le syndicat pourrait mener une telle action.
M. Gayral précise que la SEM est un outil beaucoup plus souple pour pouvoir s'intéresser à un domaine qui touche à des préoccupations qui parfois relèvent du privé. La SEM permet aussi d'associer d'autres acteurs comme des EPCI, le Conseil départemental, des acteurs privés et même des banques. C'est une structure hybride dans beaucoup de domaines, de composantes qui donnent beaucoup plus de force à la collectivité. Le syndicat ne pourrait pas engager autant de richesse avec autant d'efficacité, voire même de rapidité.
M. Ibres, 2ème Vice-Président, Maire et délégué de Bressols ajoute qu'il est primordial de disposer d'un outil auquel les élus pourront faire référence et de se situer dans la perspective du service de Conseil en Energie Partagé. Il s'agit d'une aide considérable, un support intéressant, utile, un support qu'il faudra s'approprier à l'aube d'une nouvelle ère, celle des énergies renouvelables.
M. Gayral précise que le but de la SEM est de s'insérer dans des projets en entrant au capital et de se retirer des projets aboutis de façon à pouvoir capitaliser vers d'autres sociétés de projets et ainsi catalyser les attentes proposées sur le territoire.
M. Ducos, 3ème Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou confirme que la SEM est un outil d'une très grande souplesse et précise que son statut juridique est une société anonyme dont le capital doit être détenu par 50 à 85 % par des collectivités publiques. Le premier niveau d'intervention est les pouvoirs publics, l'Etat donne des impulsions d'ordre législatives, d'ordre tarifaire pour le développement des énergies renouvelables. En revanche, l'intervention est sur le terrain que ce soit du photovoltaïque, de la méthanisation ou de l'hydraulique, il faut donc se munir d'un outil très souple comme une SEM.
M. Belrepayre, délégué de Molières trouve que la SEM est un outil extraordinaire et demande si le syndicat a déjà des assurances d'organismes ou autres structures publiques qui pourraient en faire partie.
M. Gayral indique que l'une des prochaines phases est de travailler sur la composition de la SEM, sur les aspects juridiques, financiers et capitalistiques. Des collectivités ont cependant déjà fait connaître leur intérêt comme la Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne rencontrée à deux reprises pour un appel à projet sur du photovoltaïque. Par ailleurs, la SEM transports de Montauban envisage de migrer en 2023 un tiers de la flotte sur le GNV (Gaz Naturel Véhicules). Le GNV est aussi une des filières étudiée dans un groupe de travail de l'Entente Occitanie. Le syndicat serait alors en mesure de répondre s'il y avait un projet de station sur le territoire Montalbanais ou autres.
M. Meilhan, Maire de Lavit demande si une commune seule peut traiter avec la SEM.
M. Gayral confirme que les communes, à titre isolé, peuvent également bénéficier des actions de la SEM.
M. Bochu, délégué de Labastide St Pierre et Vice-Président de la Communauté de communes du Grand-Sud Tarn-et-Garonne en charge du domaine énergies-climat confirme le positionnement de l'EPCI à vouloir progresser en matière d'énergies renouvelables. Il ajoute que la volonté est, au travers de sociétés de projets dont la SEM fait partie, de maitriser, de contrôler financièrement certains projets EnR et en tirer des profits. L'intérêt de créer une SEM à caractère public est de permettre au "public" de percevoir les

AR Prefecture
082-258200575-20220228-DCS2022021S_08-DE
Reçu le 02/03/2022
Publié le 03/03/2022

retombées) de maîtriser le développement territorial des EnR, sur un développement raisonné des EnR dans le cadre de la lutte pour le climat. M. Bochu affirme la volonté de Grand-Sud Tarn-et-Garonne de vouloir coopérer avec le syndicat.
M. Gayral remercie M. Bochu pour son témoignage.

- **Prise de la compétence « EP » : résultat du questionnaire**

M. Gayral rappelle la volonté de progresser rapidement en matière d'éclairage public. Il y a une attente des communes puisque les sources énergivores doivent être remplacées et tous les luminaires boules supprimés avant 2025. Le syndicat a d'ores et déjà amélioré sa politique en termes de subventionnement cependant suite à de nombreuses de demandes, il est envisagé le transfert de la compétence "éclairage public". Il s'agit d'une compétence optionnelle sachant que l'éclairage public reste une prérogative communale. M. Gayral communique le résultat du questionnaire lancé auprès des communes visant à savoir si elles étaient intéressées par uniquement l'investissement ou l'investissement et la maintenance. 58 % des communes ont répondu. 12 communes seraient favorables en termes d'investissement et 65 pour l'investissement et maintenance. Les 23 communes défavorables sont soit satisfaites du fonctionnement actuel soit n'ont pas assez de renseignement pour se positionner. Le Président détaille les prestations qui seraient intégrées dans le transfert de la compétence.
Pour l'investissement, le transfert concerne la création d'un premier réseau ou des travaux d'extension d'éclairage, les travaux de renouvellement, de mise en conformité ou d'amélioration énergétique, d'installation d'éclairage autonome et le géoréférencement sachant que celui-ci a déjà fait l'objet d'un marché lancé par le syndicat. La future démarche du géoréférencement sera très certainement la démarche PCRS qui visera à mutualiser tous les réseaux qui existent sur les systèmes d'informations géographiques.
M. Gayral précise que les travaux d'investissement sont définis avec les communes et engagés après validation par celles-ci, y compris le choix du matériel, des lanternes. La contribution des communes est établie en fonction de la politique d'aide du SDE 82 applicable au moment de la mise en œuvre des travaux.
Pour la maintenance, cela comprend l'entretien avec le renouvellement périodique des sources lumineuses (fourniture comprise hors LED et appareillages puisque les leds ont des durées de vie plus longues), les dépannages, réparations, mise en sécurité, gestion des dommages causés aux biens, le contrôle et vérification des installations. M. Gayral rappelle que l'éclairage public relève de la police du maire et participe à la sécurité de la voirie.
La prestation d'exploitation requiert des prestations préalables que sont l'inventaire patrimonial, le rapport sur l'état général (installations, sources, puissances installées), les propositions d'amélioration. S'ajoutent à ces prestations, les réponses aux DT/DICT (après validation de la cartographie des installations transférées), les avis techniques sur tous les projets, l'autorisation d'accès au réseau et enfin l'intégration des travaux réalisés par des tiers. D'un point de vue financier, des réponses doivent être apportées. Une rencontre est prévue avec des départements voisins pour connaître certains éléments qui permettront d'affiner les coûts.
Le Président présente le phasage nécessaire à la mise en place du transfert de compétence

- En janvier 2022, préparation des modalités de fonctionnement avec le modèle économique de l'activité ainsi que le projet de modification des statuts.
- Entre mars et juin préparation des marchés pour l'entretien, la gestion des DT/DICT et les installations électriques, ainsi que définition de l'organisation et formation des agents en matière de d'éclairage public.
- De septembre à décembre, acquisition des outils nécessaires comme le système d'information géographique, les logiciels de suivi des dossiers, le calage de fonctionnement avec les entreprises retenues à l'issue des marchés et les points avec les communes qui auront transféré la compétence. La programmation des investissements serait pour début 2023 avec les premiers chantiers.

M. Verbrugge, délégué de St Clair demande la différence entre le marché actuel et ce qui est proposé.
M. Gayral répond qu'aujourd'hui le service entretien est fait à la carte. Chaque commune, suite à une consultation sur trois entreprises via le syndicat, peut retenir l'entreprise de son choix et conventionner avec elle. Dans le montage proposé, le marché est passé sur un plus grand territoire avec un niveau d'investigation plus important et très certainement avec des tarifs intéressants. Le syndicat pourra s'assurer de la réalisation les prestations par l'entreprise, à défaut appliquer des pénalités.
M. Verbrugge fait remarquer que ce système favoriserait les grandes entreprises au détriment des petites entreprises qui peuvent être très réactives. Il prend l'exemple de sa commune où l'entreprise a une réactivité extraordinaire en cas de panne. Il verrait plus d'inconvénients à passer un marché avec une grosse entreprise qui n'aurait peut-être pas la même réactivité qu'une entreprise locale.
Mme Bayles-Penche ajoute que certaines communes n'auront pas besoin de recourir au SDE 82 pour ce type de contrat en raison de la qualité de service de l'entreprise, il s'agit là d'une compétence optionnelle.

AR Prefecture
082-200070202-20220303-DELIB2022-03-Reseaux
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Par contre, il y a des communes qui n'obtiennent pas la qualité voulue et souhaitent que le syndicat soit le coordonnateur de maître d'ouvrage. Il faut savoir que les entreprises qui sont amenées à être retenues, auront dans leurs cahiers des charges des contraintes d'astreintes ou de réactivité, d'intervention, avec l'application de pénalités comme on peut le faire pour les marchés ER ou EP.
M. Compagnat, délégué d'Auvillar insiste sur un point qui est le développement au fil du temps d'un relationnel important avec les entreprises. Beaucoup de communes sont contentes que l'entreprise intervienne le plus rapidement possible. Il ne souhaite pas qu'une entreprise soit imposée à la commune, ni d'ailleurs le choix de la technique ou de la lanterne. Même si M. le Président l'a déjà précisé, M. Compagnat attire l'attention sur ce point pour que les communes aient une autonomie dans le choix des matériels. Il rappelle que les communes perdent petit à petit toutes leurs compétences qui sont ponctionnées par les communautés de communes (loi Notre). En revanche, M. Compagnat est assez favorable pour que le géoréférencement soit repris totalement par le syndicat car les communes ne savent pas comment gérer ce domaine.
M. Gayral répète que s'agissant d'une compétence optionnelle, une commune satisfaite du système actuel pourra continuer, de façon individuelle, à passer un contrat avec une entreprise. En revanche, le syndicat ne pourra pas mener deux politiques différentes.
M. Bocquillon, délégué de Golfech dont la commune n'est pas opposée au transfert de la compétence "investissement exploitation", voudrait être rassuré sur certains points. La commune possède environ 1000 foyers lumineux dont 250 au sol. Il souhaite savoir si ces derniers sont inclus dans le transfert de la compétence et si l'objectif de remplacer toutes les lampes par des lampes leds durant la mandature est compatible.
Mme Bayles-Penche ne voit pas de difficulté particulière dans le cadre des contrats gérés par le SDE 82 à tenir compte du patrimoine à l'instant "T" et de l'évolution souhaitée. Elle précise que les contrats d'entretien passés depuis 2019, intègrent une mise à jour du patrimoine avec des prix distincts selon que la lampe soit led ou pas. Elle ne voit pas non plus d'inconvénients juridiques ni même techniques qui gêneraient l'installation de lampes leds sur toute la commune durant la mandature.
M. Gayral ajoute qu'un modèle économique est en préparation de façon à renseigner les communes sur le coût financier si elles transfèrent la compétence.
M. Ibres ajoute que les communes peuvent être intéressées par ce transfert de compétence. S'agissant de l'entretien, notamment des leds, la prestation d'entretien est différente. Le syndicat propose un apport nouveau à savoir des prestations administratives et intellectuelles, des prestations au niveau de l'exploitation, des propositions d'amélioration, la gestion des DT-DICT, les avis techniques sur les projets et les conditions d'accès au réseau. Ce ne sont pas des missions bien maitrisées par les communes. Elles seraient alors portées par le syndicat. M. Ibres reste persuadé qu'un apport d'informations complémentaires entrainerait un plus vif intérêt des communes.

II - Délibérations

Test des boitiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boitier électronique. Les 132 boitiers sont activés. Le quorum est atteint.

➢ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressé aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 29 septembre 2021 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.
Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➢ Conseil en Energie Partagé (CEP) : les modalités complémentaires

- Convention de mise à disposition des locaux du PETR Midi-Quercy

M. Brasseur, membre du Bureau syndical, délégué de Bouillac indique que le SDE 82 va bénéficier pour l'agent du service CEP de l'utilisation d'un local et de matériels au sein des locaux du PETR. Une convention doit être passée pour régler certaines conditions notamment la fréquence d'utilisation (5 jours ouvrés/semaine), l'utilisation des locaux, l'usage des matériels moyennant un montant mensuel de 150 €.
M. Gayral rappelle que le conseiller en énergie partagé du PETR Midi-Quercy a intégré le syndicat et exercera sur le territoire du PETR. La gratuité de ce service est applicable sur tout le département. Le syndicat lui mettra un véhicule à disposition, un téléphone, un ordinateur.

082-208200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, la signature de la convention de mise à disposition, pour une durée d'un an renouvelable, entre le SDE 82 et le PETR Midi Quercy.

- Convention d'adhésion des communes urbaines et EPCI

M. Brasseur rappelle que les missions principales du service CEP permettent d'analyser les consommations et les potentiels d'économies d'énergie et d'eau de la collectivité à partir d'un bilan sur trois ans et de réaliser un inventaire du patrimoine (bâtiments, éclairage public). Au vu des factures énergétiques, des plans des bâtiments et la visite de ceux-ci, une analyse est réalisée avant la mise en place du dispositif de captures thermiques, de CO^2 ou encore de consommations électriques. Ce service permet d'instrumentaliser, si nécessaire, certains bâtiments, d'élaborer un programme d'actions sur les bâtiments mais aussi sur l'éclairage public, en vue d'une gestion optimisée et d'une diminution des consommations. Le service accompagne aussi la collectivité dans la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : optimisation de la gestion des fluides et de l'usage des bâtiments, travaux de performance énergétique (bâtiments, éclairage public) et identification du potentiel de développement des EnR sur le patrimoine de la collectivité (chaleur, électricité).
M. Brasseur rappelle également que les modalités administratives avaient été fixées pour les communes de moins de 10 000 habitants ne percevant pas la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Le service est gratuit pendant la durée de financement de l'ADEME, soit jusqu'au 18/07/2024 et la convention a une durée de trois ans. Pour les autres communes et EPCI, il convient de définir les modalités d'adhésion. Pour les communes de moins de 10 000 habitants percevant la TCFE, le financement proposé est une prise en charge à 100 % par la commune à hauteur de 1,00 €/habitant/an. Pour les EPCI, l'adhésion est financée à 100% par la collectivité à hauteur de 0,20 €/habitant/an. Le conventionnement est également sur trois ans, durée du contrat de financement.
Les membres du comité syndical valident, à l'unanimité, les modalités de financement du service CEP tel que présenté.

➢ Montant des participations des communes urbaines et des EPCI

L'adhésion des collectivités au service CEP fera l'objet d'une convention d'adhésion après délibération des conseils municipaux. La convention de partenariat précisera les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier de l'accompagnement du SDE 82 notamment les engagements de la collectivité, les engagements du SDE 82, le mandat d'accessibilité pour le SDE 82 aux données de consommation et de facturation des énergies et fluides de la collectivité, la durée de la convention et le montant de l'adhésion. Il y a un seul modèle de convention intégrant les différentes modalités d'adhésion. M. Brasseur précise que le calcul du nombre d'habitants sera basé sur le dernier recensement de l'Insee.
M. Gayral précise, conformément à l'article 2 de la convention, qu'un élu référent pour la collectivité devra être désigné pour les échanges avec le conseiller en économie partagé.
Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, le modèle de convention et autorisent le Président à la signer avec chacune des collectivités concernées.

➢ Réseau IRVE : assujettissement à la TVA des recettes d'exploitation

M. Groussou, membre du Bureau, délégué de Valence d'Agen indique qu'il convient d'assujettir à la TVA (20 %) les recettes d'exploitation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (abonnements, charge forfaitaire). L'affichage actuel ne distinguait pas le HT du TTC. Aussi, il est proposé de réviser, à compter du 1er janvier la délibération du 16 avril 2016 pour intégrer la notion de HT et de TTC. Les tarifs sont pour les usagers « abonnés » : forfait annuel de 40 € TTC (recharges illimitées) et pour les usagers « occasionnels » : forfait de 2 € TTC par recharge.
Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, l'assujettissement des recettes d'exploitation de l'infrastructure de recharge à la TVA.

➢ Réseau IRVE : évolution de la tarification

Compte-tenu du tarif extrêmement bas de la recharge (bornes < 22 kVA), M. Groussou indique qu'une révision de la tarification est nécessaire. Les données relevées pour 2020-2021 donnent un nombre de charges de 30 700 charges pour 128 540 heures de connexion. 80% des recharges sont réalisées par les usagers abonnés. 11% des charges réalisées sur les prises domestiques (EF) et 84% des charges réalisées entre 6h et 18h. Le dispositif de financement des charges d'exploitation pour les bornes < 22 kVA s'établirait comme suit :

AR Prefecture
082-268200556-20220303-DELIB_2022_28-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

Pour les usagers abonnés : Abonnement annuel : 12 € TTC, 1 € TTC/heure de connexion sur prise EF, 2 € TTC/heure de connexion sur prise T2 ou T3, 5 € TTC/heure au-delà de 5 heures de connexion sur prise T2 ou T3 sur la période 6h00-22h00 et ce pour éviter les voitures ventouses.
Pour les usagers non abonnés : 1,5 € TTC pour 60 mn de connexion sur prise EF, 3 € TTC pour 60 mn de connexion sur prise T2 ou T3, 5 € TTC/heure au-delà de 5 heures de connexion sur prise T2 ou T3 sur la période 6h00-22h00. Toute heure commencée est due dans son intégralité avec un delta de temps de 3 mn pour bénéficier d'une heure pleine. La facturation débute à partir de 3 minutes de charge et 500 Wh délivrés. La mise en application de la nouvelle tarification est le 1er mars 2022.
M. Gayral indique que les anciennes tarifications avaient été adoptées de manière assez symbolique et que cela représentait une charge importante pour le syndicat. Chaque année, le syndicat pourra communiquer des éléments d'analyses pour revoir éventuellement la tarification.
M. Meunier, délégué de Castera-Bouzet demande si ces tarifs ne concernent que les bornes du SDE 82 et que signifie EF, T2 et T3.
M. Gayral confirme que ce tarif s'applique uniquement sur les bornes du SDE 82 et T2, T3 se sont des prises de puissances différentes.
M. Pezous, Maire de La Salvetat-Belmontet, affirme qu'il était vraiment nécessaire de revoir les tarifs cependant il attire l'attention sur le principe du tarif uniquement à l'heure. Le véhicule muni d'un chargeur de 20 kg va rouler à moitié prix par rapport à celui qui a un chargeur embarqué de 10 kg. Il ne faut pas cependant que la complexification de la tarification devienne ingérable.
M. le Président prend acte de cette remarque. Compte-tenu des résultats financiers et dans un souci d'équité, une réflexion pourra effectivement être menée. Dans l'immédiat, le bureau syndical a voulu s'inspirer de ce qui se faisait dans d'autres syndicats c'est-à-dire un croisement entre les puissances et la durée. M. Gayral indique que la carte des bornes de recharge est disponible sur le site de freshmile, sur le site du syndicat et sur le gps des voitures électriques.
Il est demandé s'il est envisagé en zone rurale d'avoir des bornes de recharge plus rapides que les 22 kVA.
Le Président confirme que la réflexion est en cours, d'autres bornes vont être installées sous réserve des délibérations adoptées par le Comité syndical et sous réserve des aides apportées. M. Gayral ajoute qu'un schéma directeur des IRVE est à l'étude dans le cadre de l'Entente Occitanie. Des orientations vont être prises par département et celles-ci intégreront aussi les demandes de nouvelles bornes tenant compte à la fois des nouvelles technologies de véhicules et des demandes des communes.
Mme Bayles-Penche précise que ce schéma se fait dans de nombreux territoires. L'étude va durer 9 à 10 mois sur tout le territoire d'Occitanie. A l'issue de ce schéma, chaque syndicat pourra développer les implantations de bornes en cohérence avec les syndicats voisins. L'objectif aujourd'hui est de s'aligner, sur le terrain, à l'évolution des besoins des usagers et de favoriser le développement des véhicules électriques.
Les membres du Comité syndical autorisent, à la majorité, les modalités de révision de la tarification du service de recharge pour véhicules électriques.

➢ Changement de délégués

- Comité de pilotage transition énergétique

Suite au décès de M. Van Gysel et à l'élection de M. Michel Weill au Conseil départemental, deux postes sont vacants au comité de pilotage de transition énergétique. Le Président propose de procéder à l'élection de deux nouveaux représentants. Mme Sophie Lavédrine, déléguée de Verdun sur Garonne et M. Lacam, délégué de St Nauphary sont candidats.
Les membres du Comité syndical élisent, à l'unanimité, les deux candidats.

- Commission consultative des services publics locaux

M. Gayral rappelle que cette commission a pour vocation d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux, de permettre l'expression des usagers par la voie des associations représentatives. Elle est présidée par le Président du SDE 82 et composée de 6 membres élus parmi les délégués au Comité Syndical Électricité, 6 membres élus parmi les délégués au Comité Syndical Gaz et 8 représentants d'associations locales de consommateurs, mais aussi sociales et professionnelles. Suite au retrait de Michel Weill, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Comité gaz.
Les membres du Comité syndical élisent, à l'unanimité, Mme Bedos, membre de la CCSPL.

➢ Personnel

082-258200575-20220228-DCS20220215_08-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

- Création d'un emploi non permanent

Pour faire face à une surcharge de travail résultant d'un accroissement d'activité temporaire ou saisonnière (art. 3 Loi n° 84-53), M. le Président propose de créer un emploi non permanent à temps complet pour 1 an (soit du 01/01/2022 au 31/12/2022), du grade d'adjoint administratif et de l'autoriser, à ce titre, à recourir à des agents contractuels. La rémunération de l'agent ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade concerné.
Les membres du Comité syndical décident de créer l'emploi précité et autorisent le Président, à l'unanimité, à recourir à des agents contractuels.

- Mise à jour du tableau des effectifs

M. Gayral propose de mettre à jour le tableau des effectifs compte-tenu des créations et suppressions de poste et des différents mouvements de personnels intervenus au cours de l'exercice 2021.
Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.

➢ Dossiers budgétaires

- Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget 2022

Dans l'hypothèse de la survenance d'une dépense urgente en investissement, avant le vote du budget 2022, qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, le Président propose de l'autoriser en tant qu'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et affectés comme suit : 200 000 € pour les subventions versées aux communes pour leurs travaux d'éclairage public, 70 000 € pour les dépenses d'équipement et 15 000 € pour des études non suivie d'exécution.
Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Débat d'orientations budgétaires

M. Ducos présente le débat d'orientations budgétaires. Un certain nombre de chiffres présentés ne sont que la traduction financière des dossiers politiques votés en matinée. Il souligne la continuité du niveau d'autofinancement dégagé soit entre 4,5 et 5 millions d'euros, confirmant la maitrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Une partie importante de cet autofinancement va être consacrée au plan pluriannuel de travaux d'investissement sur le réseau d'électrification rurale. Cet autofinancement soutiendra également la mise en œuvre de la nouvelle politique du SDE 82 qui vise à ce que le syndicat devienne un acteur important dans le domaine de la transition énergétique au service des collectivités. En 2022, cet autofinancement sera donc affecté aux subventions pour l'éclairage public, pour de nouvelles bornes de recharge avant même de connaitre les résultats du schéma directeur mais également pour constituer et apporter progressivement un capital dans la société d'économie mixte.
Les principales recettes de la section de fonctionnement sont la taxe sur l'électricité, les redevances et les honoraires facturés par le SDE 82. Ces trois recettes sont stables dans les temps et représentent environ 90 % des recettes du syndicat soit 4 800 000 €. Les autres produits (641 000 €) sont le produit de la vente des certificats d'économies d'énergie, la redevance d'occupation du domaine public, la participation des communes au géoréférencement, la participation sur les bornes de recharge et les subventions du programme ACTEE lesquelles sont reversées aux communes. Pour ce qui concerne les dépenses, celles à caractère général s'élèvent à un peu plus de 1 000 000 € et se répartissent en trois grandes lignes, le fonctionnement du SDE 82, les importants marchés de prestations comme les IRVE, le géoréférencement, la participation à l'élaboration du schéma directeur des IRVE sur la Région Occitanie. Les charges de personnel augmentent en raison de la création du service en énergie partagé où 3 conseillers intègrent le syndicat. L'effectif au 1er janvier 2022 sera de 35. Le poste des subventions est essentiellement le reversement de subventions aux communes dans le cadre du programme ACTEE. Dans les autres charges, on compte le reversement à Montech et Nègrepelisse de la taxe communale. Le poste amortissement est un des éléments de l'autofinancement. Il n'y a pas de différence entre l'épargne nette et l'épargne brute puisqu'il n'y a plus de dette au SDE 82.
En investissement, le programme de travaux s'élève à 12 994 244 €. Pour le renforcement, l'enveloppe est supérieure de 4 777 844 et de 2 500 000 € pour la sécurisation. L'autofinancement pour les travaux sur le

AR Prefecture
082-200020211-20220303-DELIB2022-18
Reçu le 08/03/2022
Publié le 03/03/2022

réseau en 2022 est supérieur à 2 millions d'euros. Les acteurs qui participent au financement de ces travaux sont traditionnellement les fonds du FACE pour les renforcements, la sécurisation et la dissimulation. On retrouve ensuite Enedis pour la dissimulation et les extensions, les communes pour les extensions et réseau télécom, le Département pour le programme spécifique renforcement et les pétitionnaires (extensions). L'autre partie de l'autofinancement va couvrir la nouvelle politique en matière de subventions d'éclairage public (1 684 000 €), soit un accroissement d'environ 1 million d'euros. 684 000 €, dont 180 000 € du plan de relance, seront consacrés au nouveau déploiement de bornes sur le territoire rural de Tarn-et-Garonne. Enfin, un programme d'équipement particulier pour le SDE 82 dont les effectifs augmentent et auxquels s'ajoute la création d'une SEM. Un dossier est en préparation pour l'agrandissement du bâtiment du syndicat à hauteur de 400 000 €. Enfin, des projets en cours qui impacteront la mobilisation financière comme la création de la SEM EnR et la prise de la compétence éclairage public selon le périmètre et la nature du transfert.
M. Compagnat demande des précisions sur 150 000 € inscrits sur le poste fibre optique.
Mme Bayles-Penche indique qu'il s'agit d'une enveloppe estimative qui permet, à la faveur des travaux sur le réseau public d'électricité, de mutualiser des tranchées pour poser des gaines. Les travaux sont réalisés sous convention avec l'organisme, le syndicat paye les travaux et la recette est recouvrée une fois les travaux terminés.
M. Compagnat donne l'exemple de sa commune où des gaines "en attente " et des chambres de tirage ont été posées mais les prestataires chargés d'installer la fibre optique ne les ont pas utilisées. Il déclare que c'est un véritable scandale parce que de l'argent public a été mis dans cet investissement non utilisé. La commune a vu fleurir des poteaux aériens.
Mme Bayles-Penche rappelle qu'il y a plusieurs années, le syndicat posait des gaines en attente, géolocalisées. Le patrimoine a été par la suite transféré à Tarn-et-Garonne Numérique qui exploite au mieux les données. Elle ajoute que l'opérateur e-Tera, qui n'existe plus aujourd'hui, posait également des gaines.
M. Compagnat indique avoir évoqué ce problème avec le Maire et le directeur d'Octogone.
M. Weill, Président du Conseil départemental indique avoir d'importants soucis avec la société Octogone (gaines non utilisées, poteaux qui penchent, câbles détendus) mais les problèmes sont en train de se régler.
Les membres du Comité syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

➢ Rapport d'activité 2020 de la SPL AREC

M. Ibres présente le rapport d'activité de la SPL AREC. Le SDE 82 en fait partie, siège à l'assemblée générale et à ce titre il convient de présenter ce rapport d'activité au Comité syndical. Les points abordés sont la gouvernance qui consiste à séparer la fonction du directeur général de celle du conseil d'administration, le rappel des différents mandats, la fin des mandats des commissaires aux comptes au 31 décembre 2020 et l'actualisation d'une convention de mise à disposition entre la SPL AREC et la SEM AREC. En matière de gestion, il est à noter que ce sont des opérations de prêt d'actions qui ont permis à de nouveaux organismes de siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Des cessions d'actions ont permis l'entrée de la communauté de Decazeville d'être une nouvelle actionnaire entrainant la modification de l'annexe 1 des statuts de l'AREC Occitanie. Sur le plan du personnel, on trouve un détail des effectifs et des différentes formations. En matière de comptes, on constate une augmentation du capital par l'émission de nouvelles actions, un contrat de DSP avec Rénov Occitanie et l'affichage des résultats d'exploitation. En matière d'activité, des nouveaux contrats sont signés avec la Région Occitanie et cinq autres actionnaires comme le Conseil départemental du Lot, la commune d'Auterive, Tarbes Lourdes Midi-Pyrénées, l'agglomération de Carcassonne. Le Président rappelle que ce rapport est disponible sur l'extranet du site du SDE 82.
Les membres du Comité syndical prennent acte de la communication de ce rapport.

III - Informations

➢ Achat d'électricité : Situation du marché de l'énergie

M. Gayral indique que depuis 2015, le SDE 82 est coordonnateur d'un groupement d'achat ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les besoins propres de chaque membre. Il y a 220 membres, 4000 Points De Livraison (PDL) et 67 GWH. Dans les adhérents sont des associations d'irrigation, le Conseil départemental, le Centre de gestion, des EHPAD, des CCAS, 168 communes, 15 collèges et 17 EPCI. L'accord cadre AC- 2018-1 en cours s'achève au 31/12/2021. Un accord- cadre a été passé sur 3 ans avec un marché subséquent sur la période 2022-2024 à prix fixes par année. Il a été notifié

AR Prefecture
082-200039129-20220218-DB220218_03-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 03/03/2022

le 16/11/2021. M. Gayral souligne que ce marché a été lancé dans un contexte de marché de l'électricité difficile et compte tenu notamment de la volatilité des prix.
Mme Béréni indique que les prix sont en forte hausse en raison de l'importante demande des volumes de consommation depuis la reprise économique mondiale suite à la pandémie, de la hausse des prix de toutes les matières premières largement utilisées pour produire de l'électricité, la perspective d'un hiver froid et la forte hausse des quotas d'émission de carbone. Les fournisseurs s'approvisionnent sur les bourses européennes et peuvent le faire pour trois années avant la livraison. Ils peuvent également s'approvisionner sur le mécanisme ARENH. Il s'agit d'un accès règlementé instauré en 2010, ce mécanisme permet de mettre 100TWh de la production nucléaire française à disposition des différents fournisseurs alternatifs.
M. Gayral indique que ce système oblige EDF à revendre 100 TWH à d'autres fournisseurs pour lui faire concurrence.
Mme Béréni explique que si la demande de la part ARENH des fournisseurs est supérieure que les 100 TWH alors les demandes aux guichets ARENH sont analysées et l'Etat réparti les 100 TWh au prorata des volumes demandés par les fournisseurs. Chaque fournisseur reçoit alors x% de sa demande et devra compléter en s'approvisionnant sur le marché de gros. Au 1er décembre 2021, ce sont 160,33 TWh qui ont été demandés. Il y aura donc une part d'écrêtement de 37,63 %. Bien que les prix soient fixes sur trois ans, l'écrêtement ARENH impactera le coût pour les marchés du groupement de commandes. Sur le nouveau marché, EDF a été retenu sur le lot 1, les prix fixes subissent une hausse de + 26,37 % par rapport au précédent marché. Pour E-pango, retenu sur le lot 2 (puissances supérieures à 36 kVA) il y a une augmentation de prix de + 18,85 %. Pour les ASA, qui font partie du lot 3 (consommation essentiellement en été) l'augmentation est de 22,13 %. Au regard de la forte hausse du marché, l'effet groupement a cependant atténué la forte augmentation des prix.
M. Gayral tenait à porter cette information à la connaissance des collectivités qui ont adhéré au groupement d'achat et qui connaissent une hausse des tarifs importante nonobstant le regroupement du marché.

A la demande de M. le Président, M. Ibres fait un rappel de la politique mise en place pour les aides pour la rénovation de l'éclairage public compte tenu du contexte législatif qui contraint les collectivités, en matière de pollution lumineuse, de se mettre en conformité pour le 1er janvier 2025. La politique mise en place est valable 3 ans et les aides se calculent sur année fixe et non glissante.
Les aides, à hauteur de 300 € par point lumineux, comportent le remplacement des luminaires énergivores et des luminaires de type boules à raison de 30 points lumineux par an pour chacun d'eux. En matière de subventions d'investissement le taux de subvention est maintenant de 40 % de 100 000 € par an pour les opérations de travaux d'éclairage public hors installation sportives et illuminations des fêtes. Pour être éligible aux aides, la commune a des droits ouverts et les matériels utilisés doivent être homologués, en conformité avec les normes. Ces subventions sont versées sur justificatif (factures) et la limite de subventionnement est de 80 % du montant HT de l'opération. M. Ibres précise que la demande de subvention se fait à l'aide d'un formulaire, joint au dossier du jour et disponible sur le site du SDE 82. Il conseille aux communes de s'organiser afin de bénéficier de cette politique de subventionnement qui cessera en 2024.
M. Gayral donne la parole au Président du Conseil départemental.

M Michel Weill, Président du Conseil départemental salue l'ensemble de l'assemblée. En tant que Maire de Montbeton, M. Weill a toujours tenu à participer à cette dernière et traditionnelle assemblée générale de l'année. Celle-ci a cependant un goût particulier puisqu'il est invité en tant que Président du Conseil départemental, partenaire sur les enjeux et projets de développent du territoire. Cette réunion permet généralement de faire un point d'avancement sur l'activité menée au bénéfice des communes et plus particulièrement aujourd'hui de débattre des orientations budgétaires permettant de préparer un prochain exercice riche de projets, d'évolutions réglementaires et prometteur en termes d'engagement de nouvelles démarches. Aujourd'hui, c'est aussi une occasion d'échanger sur le thème de l'énergie dans toute sa diversité et plus précisément sur l'actualité de la distribution d'énergie, son organisation actuelle, son devenir dans un contexte d'innovations favorisant la transition énergétique. On sait l'importance de la distribution d'électricité sur le territoire rural en particulier comme outil fondamental d'aménagement et de développement local. Le maintien de l'activité, de la vitalité économique au plus près de l'habitat. Le Syndicat se place ainsi au plus près des enjeux actuels de diversification des modes de production, certes mais aussi des actions de maîtrise et d'optimisation des consommations et de lutte contre la précarité énergétique. La préoccupation de l'énergie, de son utilisation est une démarche de sobriété en la matière qui s'impose aux collectivités. C'est ainsi que pour accompagner l'apparition et le développement et la diffusion du véhicule électrique en tant que véhicule alternatif, véritable alternative aux véhicules consommant des énergies fossiles, le syndicat a équipé le département d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. C'est un réel succès à tel point que pour faire face à la croissance des charges

AR Prefecture
082-200057128-20220228-DC20220215-03-DE
Reçu le 03/03/2022
Publié le 03/03/2022

d'exploitation le SDE 82 se réinterroge sur les modalités de la tarification. Sachant que la mobilité des Tarn-et-Garonnais est une de leur préoccupation majeure, le Conseil départemental avait décidé d'accompagner le SDE 82 sur ce sujet en établissement un schéma des mobilités et en développant une politique d'aides au covoiturage intégrant des infrastructures de recharge. Nous sommes ainsi de près ou de loin les acteurs de l'énergie mais aussi des acteurs de l'aménagement. L'aménagement de notre pays et les mécanismes de solidarité entre territoires sont pour nous, élus locaux ou nationaux, fondamentaux.
En matière de dissimulation et renforcement des réseaux, le Conseil départemental s'impliquera sur cet important sujet comme les années précédentes et accompagnera le syndicat avec une subvention à hauteur de 686 021 €. M. Weill souhaite que cette subvention permette de procéder utilement au renforcement des réseaux nécessité par le développement démographique et économique du département.
Il note par ailleurs que cette subvention va au financement exclusif des renforcements.
Avec les équipes techniques, le syndicat veille à mettre en place, à un coût raisonnable, des équipements les plus efficaces pour une dépense énergétique mesurée. Cela se traduit notamment par la diffusion des nouvelles technologies d'éclairages à leds plus économes et plus durables. Le Conseil départemental a également adopté cette technologie pour la réalisation de l'éclairage des giratoires, couplé dans les derniers aménagements à des systèmes de détections d'approches et de présence afin de n'éclairer que proportionnellement aux réels besoins.

Le SDE 82 regroupe les 195 communes du département, c'est assez remarquable pour être souligné et cela prouve la confiance que les communes ont en sa capacité à leur assurer, par la qualité des décisions et le support des services administratifs et techniques, une prestation de très bon niveau. Un appui à leurs projets de développement, une assistance sur mesure grâce à la coopération et à l'utilisation des compétences au sein de la structure.
Le Président du Conseil départemental a noté deux thèmes dans la réunion d'aujourd'hui qui constitue la parfaite illustration de cette préoccupation associée à la volonté sans cesse renouvelée du syndicat d'aller de l'avant et d'innover. Sur le projet de créer une société d'économie mixte dédiée aux énergies renouvelables, M. Weill ne peut qu'encourager le syndicat compte-tenu du développement, de la croissance du département. Compléter l'accompagnement vers la transition énergétique en faisant profiter les communes de votre expérience et de votre expertise technique en gestion d'éclairage public est une démarche qui va dans le sens de la mutualisation et des économies d'échelles. Cela parait salutaire et prometteur pour les communes parfois désorientées par le contexte réglementaire, les pratiques commerciales ou les développements techniques.
Voilà les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en gardant à l'esprit les convictions qui nous animent tous à savoir celle de la vitalité et du dynamisme de nos territoires.
M. Weill salue le parcours exemplaire de Mme Marylène Bayles-Penche, Directrice Générale des Services qu'il a appréciée et lui rend un hommage amical. Il connait toute son implication et son talent. Elle va nous manquer, elle va vous manquer et nous manquer à tous. Il lui souhaite tout le bonheur du monde dans sa nouvelle vie. Merci à tous.

M. Gayral remercie M. le Président du Conseil départemental et le remercie pour son soutien au syndicat dans ses actions, cette recherche dans la complémentarité. Il remercie encore Marylène Bayles-Penche en lui disant combien il a apprécié son travail et remercie les services qui concourent à la mise en œuvre des politiques. Le Président du SDE 82 clos la réunion du Comité syndical.

Le Président,

Jacques GAYRAL